

Fiche de données de sécurité

page: 1/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Mythic® 10 SC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: biocide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANYAdresse de contact:BASF France SAS
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

En vigueur en France.

| | |
|--|---|
| Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard) | H332 Nocif par inhalation. |
| Acute Tox. 3 (par voie orale) | H301 Toxique en cas d'ingestion. |
| Skin Sens. 1 | H317 Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Aquatic Acute 1 | H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| Aquatic Chronic 1 | H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| STOT RE 2 | H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| STOT SE 2 | H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes. |

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

| | |
|--------|--|
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H371 | Risque présumé d'effets graves pour les organes. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Conseil de Prudence:

| | |
|------|---|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

- P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Conseil de Prudence (Prévention):
- P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
- P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P260 Ne pas inhaler les brouillards et vapeurs.
- Conseils de prudence (Intervention):
- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P330 Rincer la bouche.
- P333 + P313 En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Conseils de Prudence (Stockage):
- P405 Garder sous clef.
- Conseil de Prudence (Elimination):
- P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut produire une réaction allergique. Contient: masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: chlorfénapyr (ISO), masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit biocide, insecticide, suspension concentrée (SC)

Ingrédients soumis à réglementation

chlorfenapyr (ISO); 4-bromo-2-(4-chlorophényl)-1-éthoxyméthyl-5-trifluorométhylpyrrole-3-carbonitrile

Teneur (W/W): 10 %

Numéro CAS: 122453-73-0

Numéro INDEX: 608-034-00-3

Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière)

Acute Tox. 3 (par voie orale)

STOT SE (Système Nerveux Central) 2

STOT RE (Système Nerveux Central) 2

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 100

Facteur M - chronique: 100

H330, H301, H371, H373, H400, H410

Résidus (pétrole), fractionnement de reformage catalytique, sulfonés, polymères à base de formaldéhyde, sels de sodium

Teneur (W/W): < 5 %

Numéro CAS: 68425-94-5

Eye Dam./Irrit. 2

Aquatic Chronic 3

H319, H412

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

Teneur (W/W): < 0,01 %

Numéro CAS: 55965-84-9

Numéro d'enregistrement REACH:
01-2120764691-48

Numéro INDEX: 613-167-00-5

Acute Tox. 3 (par voie orale)

Acute Tox. 2 (Inhalation - brouillard)

Acute Tox. 2 (par voie cutanée)

Skin Corr./Irrit. 1C

Eye Dam./Irrit. 1

Skin Sens. 1A

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 100

Facteur M - chronique: 100

H301, H317, H314, H310 + H330, H400, H410

EUH071

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1A: $\geq 0,0015$ %

Eye Dam./Irrit. 1: $\geq 0,6$ %

Eye Dam./Irrit. 2: $0,06 - < 0,6$ %

Skin Corr./Irrit. 1C: $\geq 0,6$ %

Skin Corr./Irrit. 2: $0,06 - < 0,6$ %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical. En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Les symptômes peuvent apparaître après plusieurs heures ou plusieurs jours.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, bromure d'hydrogène, chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composés de silice, composés halogénés, composés de l'aluminium

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les zones de repas

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à :0 °C

Le produit peut cristalliser en dessous de la température limite.

Protéger des températures supérieures à :40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

122453-73-0: chlorfénapyr (ISO)
VME 0,3 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, basiques et de particules toxiques(p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--------------------------|--|
| État de la matière: | liquide |
| Etat physique: | liquide |
| Couleur: | blanchâtre |
| Odeur: | odeur faible, d'amande amère |
| Seuil olfactif: | |
| | Non déterminé car nocif par inhalation |
| point de solidification: | env. 0 °C |
| | Données se rapportant au solvant |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

| | | |
|---|---|--|
| Point d'ébullition: | env. 100 °C | |
| Inflammabilité: | Données se rapportant au solvant non applicable | |
| Limite inférieure d'explosivité: | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. | |
| Limite supérieure d'explosivité: | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. | |
| Point d'éclair: | Non inflammable. | |
| Température d'auto-inflammation: | env. 520 °C | (Directive 92/69/CEE, A.15) |
| Décomposition thermique: | 252 °C, 240 kJ/kg (DSC (OECD 113)) 310 °C, 130 kJ/kg (DSC (OECD 113)) 450 °C, > 90 kJ/kg (DSC (OECD 113)) Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU. | |
| SADT: | > 75 °C | Accumulation de chaleur / Dewar 500 ml (SADT, UN-Test H.4, 28.4.4) |
| Valeur du pH: | env. 6 - 8 (1 %(m), 21 °C) | |
| Viscosité dynamique: | env. 68 mPa.s (20 °C, 100 1/s) | (OECD 114) |
| Solubilité dans l'eau: | dispersible | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): | non applicable | |
| Pression de vapeur: | env. 23,3 hPa (20 °C) | |
| Densité: | Données se rapportant au solvant env. 1,07 g/cm ³ (20 °C) | (Ligne directrice 109 de l'OCDE) |
| densité de vapeur relative (air): | non applicable | |

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant (Directive 2004/73/EC, A.21)

Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation: non applicable

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Une toxicité prononcée après ingestion unique. De toxicité modérée après une inhalation de courte durée. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 souris (par voie orale): > 50 - < 300 mg/kg

Les données relatives à la toxicologie se rapportent à la matière active. La DL50 du même produit est attribuée par mesure de précaution en raison d'incidents d'empoisonnement humain.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

CL50 rat (par inhalation): 2,62 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)
Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)
Aucune mortalité n'a été constatée.

Données relatives à : chlorfenapyr (ISO); 4-bromo-2-(4-chlorophényl)-1-éthoxyméthyl-5-trifluorométhylpyrrole-3-carbonitrile

Données expérimentales/calculées:

DL50 souris (par voie orale): > 50 - < 300 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:
Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:
Corrosion/irritation de la peau
lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation
lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:
Possible sensibilisation de la peau après contact. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: sensibilisant pour la peau (autre(s))

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Une exposition unique peut avoir des effets toxiques importants sur les organes.

Organe cible: Système Nerveux Central

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : chlorfenapyr (ISO); 4-bromo-2-(4-chlorophényl)-1-éthoxyméthyl-5-trifluorométhylpyrrole-3-carbonitrile

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

En cas d'exposition répétée, la substance peut endommager des organes spécifiques. Affecte le système nerveux central.

Données relatives à : masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Effets sur la santé humaine signalés après l'incorporation : les symptômes immédiats après l'ingestion orale peuvent comprendre des nausées, des vomissements, des sueurs et des douleurs abdominales. Les symptômes ultérieurs, qui apparaissent avec un retard de quelques jours et peuvent durer de 10 à 14 jours, comprennent la somnolence, la tachypnée, la tachycardie ou l'arythmie, l'hypertension, la fièvre, la diaphorèse, la fasciculation musculaire, la raideur musculaire, la faiblesse des membres (entraînant parfois la paralysie), le dysfonctionnement hépatique et rénal, la pancréatite et une perturbation soudaine de la conscience suivie d'un coma et d'un arrêt cardiaque. Une mauvaise utilisation peut être fatale.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,463 mg/l, *Cyprinus carpio*

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 0,0407 mg/l, *Daphnia magna*

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 126 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

NOEC (72 h) 0,772 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

Données relatives à :chlorfenapyr (ISO); 4-bromo-2-(4-chlorophényl)-1-éthoxyméthyl-5-trifluorométhylpyrrole-3-carbonitrile

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (93 j) 0,003678 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Données relatives à :chlorfenapyr (ISO); 4-bromo-2-(4-chlorophényl)-1-éthoxyméthyl-5-trifluorométhylpyrrole-3-carbonitrile

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (28 j) 0,000172 mg/l, *Mysidopsis bahia*

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :chlorfenapyr (ISO); 4-bromo-2-(4-chlorophényl)-1-éthoxyméthyl-5-trifluorométhylpyrrole-3-carbonitrile

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :chlorfenapyr (ISO); 4-bromo-2-(4-chlorophényl)-1-éthoxyméthyl-5-trifluorométhylpyrrole-3-carbonitrile

Potentiel de bioaccumulation:

*Facteur de bioconcentration(FBC): 116, *Cyprinus carpio**

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :chlorfenapyr (ISO); 4-bromo-2-(4-chlorophényl)-1-éthoxyméthyl-5-trifluorométhylpyrrole-3-carbonitrile

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.8. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN2902
 Nom d'expédition des Nations unies: PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (CHLORFENAPYR)
 Classe(s) de danger pour le transport: 6.1, EHSM
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN2902
 Nom d'expédition des Nations unies: PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (CHLORFENAPYR)
 Classe(s) de danger pour le transport: 6.1, EHSM
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN2902
 Nom d'expédition des Nations unies: PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (CHLORFENAPYR)
 Classe(s) de danger pour le transport: 6.1, EHSM
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

Sea transport

IMDG

IMDG

Numéro ONU ou numéro UN 2902

UN number or ID UN 2902

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

| | | | |
|--|---|-------------------------------|---|
| d'identification: | | number: | |
| Nom d'expédition des Nations unies: | PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (CHLORFENAPYR) | UN proper shipping name: | PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, N.O.S. (CHLORFENAPYR) |
| Classe(s) de danger pour le transport: | 6.1, EHSM | Transport hazard class(es): | 6.1, EHSM |
| Groupe d'emballage: | III | Packing group: | III |
| Dangers pour l'environnement: | oui Polluant marin: OUI | Environmental hazards: | yes Marine pollutant: YES |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | EmS: F-A; S-A | Special precautions for user: | EmS: F-A; S-A |

Transport aérien**Air transport**

| | | | |
|--|---|-------------------------------|--|
| IATA/ICAO | | IATA/ICAO | |
| Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 2902 | UN number or ID number: | UN 2902 |
| Nom d'expédition des Nations unies: | PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (CHLORFENAPYR) | UN proper shipping name: | PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, N.O.S. (CHLORFENAPYR) |
| Classe(s) de danger pour le transport: | 6.1 | Transport hazard class(es): | 6.1 |
| Groupe d'emballage: | III | Packing group: | III |
| Dangers pour l'environnement: | Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire | Environmental hazards: | No Mark as dangerous for the environment is needed |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu | Special precautions for user: | None known |

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Entrée dans la liste dans la réglementation: E1

Entrée dans la liste dans la réglementation: H2

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9

Porter des gants et vêtements couvrant pendant toutes les phases de l'application ainsi qu'un demi masque étanche.

SP1 -Ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

| | |
|-------------------|--|
| Acute Tox. | Toxicité aiguë |
| Skin Sens. | sensibilisation de la peau |
| Aquatic Acute | Danger pour le milieu aquatique - aigu |
| Aquatic Chronic | Danger pour le milieu aquatique - chronique |
| STOT RE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée |
| STOT SE | Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) |
| Eye Dam./Irrit. | Lésions oculaires graves / irritation oculaire |
| Skin Corr./Irrit. | Corrosion/irritation cutanée |
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H371 | Risque présumé d'effets graves pour les organes. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H371 | Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système Nerveux Central). |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système Nerveux Central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux |
| H310 + H330 | Mortel par contact cutané ou par inhalation |
| EUH071 | Corrosif pour les voies respiratoires. |

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2022

Version: 5.0

Date de la version précédente: 28.09.2021

Version précédente: 4.0

Date / Première version: 01.12.2014

Produit: **Mythic® 10 SC**

(ID Nr. 30522887/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.04.2023

maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.